

MARQUET JEREMIE  
Directeur de l'école Boufflers  
11, rue Saint sauveur  
59000 Lille

à

Tous les membres du conseil d'école :  
Me l'Inspectrice de la circonscription de Lille1- Centre  
Me l'Adjointe déléguée aux Politiques Educatives  
Me l'Adjointe déléguée aux écoles  
M le Président du conseil de quartier de Lille Centre  
M le conseiller de quartier de Lille Centre  
M le directeur des Actions Educatives de la ville de Lille  
M le référent de site / M le directeur de la restauration  
Me la DDEN  
Mes et Ms les représentants des parents d'élèves  
Mes et Ms les enseignants de l'école  
M le représentant du RASED

**ECOLE BOUFLERS**  
**COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE n°1**  
**JEUDI 15 OCTOBRE 2015**  
**ANNEE 2015/2016                    début : 18h00**

**Personnes présentes:**

**parents d'élèves présents** : Mme Lagarde-Gautier, M Ciry, Mme Ciry , Mme Duriez, Mme Vandevoorde, Mme Bouzaïb, Mme Vilnat, Mme Moucko, Mme Zon, Mme Daulhac, Mme Robin

**équipe enseignante Boufflers** : Mme Lurot, M Chalaud, M Boulard, M Quilleriet, Mme Lecauchois, Mme Steunou, Mme Bouterfas, Me Koprowski, Me Denoeud, M Marquet (directeur)

**représentants mairie** : M Renault / Mme Delbey (conseillère de quartier)

**DDEN** : Mme Sandt

**personnes excusées** : Me Brun (élue), M Hanoh (élu), Me Luciani (IEN Lille 1 centre), Mme le Coutour, M Clay, Mme Blayac, M Turbellin

**personnes absentes** : un représentant du service « restauration scolaire »

**RESULTATS DES ELECTIONS ET PRESENTATIONS DES PARTENAIRES**

**1) résultats**

392 électeurs  
168 votants  
43% de participation  
LISTE Me Robin : 68,8%  
LISTE FCPE : 14,3%  
BLANCS/NULS : 20,9%

Nous notons une baisse de la participation des parents d'élèves aux élections depuis 4 ans.  
Plusieurs hypothèses sont possibles : le manque d'intérêt porté au fonctionnement de l'école ou encore le sentiment d'anciens parents élus de ne pas être écoutés ou suffisamment consultés.

**2) tour de table : M Marquet présente les différents partenaires**

**CARTE D'IDENTITE / BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**253 élèves**

**11 classes ( 2CP, 1 CP/CE1, 2CE1, 1CE2, 1CE2/CM1, 1CM1, 2 CM1/CM2, 1 Clis, 1 UPE2A)**

**13 enseignants**

**1 enseignant RASED**

**1 AVSi + 2 Aseh**

**L'école n'a plus de secrétaire (EVS)**

**1 temps plein pour l'entretien + une société de nettoyage**

**1 Equipe Périscolaire**

**1 mandataire : M Marquet ( participation volontaire des familles : 2390 euros soit 63 % de la somme attendue qui est de 3795 euros)**

**Pour information : assurance + adhésion OCCE 435 euros, tous les élèves de l'école sont déclarés comme coopérateurs**

M Marquet expose le rôle et les missions du conseil d'école :

- 1) vote le règlement intérieur**
- 2) peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire**
- 3) peut émettre un avis sur le projet d'école et adopte le projet d'école**
- 4) suggère des améliorations de fonctionnement en ce qui concerne l'utilisation des moyens alloués à l'école, l'intégration des enfants porteurs de handicap, les activités périscolaires et la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité.**
- 5) s'informe sur l'organisation des APC et des études surveillées**

Le compte-rendu sera distribué par mail aux têtes de liste de représentants de parents d'élèves qui se chargeront de le diffuser auprès des autres parents élus. Aucune distribution massive n'en sera faite. Il sera à disposition sur le site internet de l'école.

## LE REGLEMENT INTERIEUR

Depuis que l'ouverture des portes de l'école maternelle Wicar se situe du côté de la rue Charles Debierre, certains parents d'élèves ont pris la mauvaise habitude de passer par l'intérieur des locaux pour déposer leur enfant à Boufflers. Ceci pose des problèmes de sécurité pour les enfants et les personnels. Le Conseil d'école décide d'ajouter l'article suivant au règlement intérieur :

**« Il est donc obligatoire pour les parents qui ont aussi des enfants à l'école maternelle Wicar de déposer leur enfant (d'âge élémentaire) à l'entrée de l'école Boufflers. Il leur est strictement interdit de passer par les locaux. Néanmoins, les parents pourront déposer leur enfant le matin à la grille communiquant entre la cour de récréation de l'école maternelle et de l'école élémentaire mais sans entrer dans notre cour. A l'heure de la sortie (16h15), les élèves et les parents pourront circuler librement entre les deux cours de récréation (l'accès aux locaux de l'école élémentaire restant strictement interdit sans accord du directeur ou d'un enseignant de l'école). »**

Afin de donner de l'importance au conseil de délégués et d'officialiser son rôle important dans la gestion de la coopérative scolaire, nous ajoutons au règlement intérieur :

**« Chaque année, le lundi suivant les élections de parents d'élèves, l'école organisera des élections de délégués de classe. Les délégués de classe pourront notamment délibérer sur une partie de l'utilisation de la coopérative scolaire. »**

Monsieur Marquet annonce que le règlement intérieur sera aussi complété par une annexe « **règlement de récréation et de toilettes** », débattu et rédigé par le conseil des délégués.

Concernant les vélos et les trottinettes, nous ajoutons au règlement intérieur :

**« Les vélos et les trottinettes peuvent être entreposés dans la cour à l'endroit prévu à cet effet. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration. »**

Concernant les téléphones portables, il sera noté comme suit :

**« Tout enfant entrant à l'école avec un téléphone portable doit obligatoirement l'éteindre totalement et le mettre dans son cartable. Toute utilisation au sein de l'école, pendant le temps scolaire ou extrascolaire, est interdite. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration. »**

Sur la communication et les relations avec les familles, nous ajoutons :

**Il est demandé aux familles de signer le cahier de liaison et de consulter les affichages très régulièrement.**

**Le site internet de l'école diffuse des informations régulièrement.**

**Le présent règlement est publié sur le site internet de notre école.**

En ce qui concerne les PAI, il semble au Conseil d'Ecole qu'il est important que les parents des élèves concernés se responsabilisent sur cette question. Il sera noté dans le règlement intérieur :

« Il est rédigé, chaque année, à la demande de la famille qui reste responsable de fournir les documents nécessaires (protocole d'urgence, demande de prise en charge ...) et les médicaments (non périmés). Le PAI est mis en place pour le temps scolaire (les temps de pause méridienne et de garderie par extension sont compris). Lors des centres de loisirs ou autres ALSH, un deuxième protocole devra être signé entre les partenaires concernés et une deuxième trousse d'urgence devra être fournie. »

Enfin, nous précisons dans le règlement intérieur l'existence de certaines annexes qui seront aussi présentes sur le site internet de l'école :

- charte sur la laïcité
- charte internet
- règlement récréation et toilettes (élaboré et voté lors des conseils de délégués)
- plan des jeux de cour en récréation (élaboré et voté lors des conseils de délégués)

Le règlement intérieur est voté à la majorité.

## LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET D'ECOLE

### A) le point sur le volet langues vivantes

#### **1) L'assistante en langue anglaise : Jennifer**

Comme l'année dernière, nous allons accueillir après les vacances d'automne une « assistante langues vivantes » en anglais. Elle vient des Etats Unis pour une période de 8 mois et accompagnera notre équipe enseignante au quotidien afin de l'aider à faire vivre le projet d'école et faire la liaison avec l'école maternelle Wicar. Sa présence sera à la fois bénéfique pour les élèves et les enseignants. Elle apportera en classe son vocabulaire, sa syntaxe, sa connaissance de la langue anglaise et permettra aux élèves d'avoir des références réelles (accent, situation ...). De plus, elle fera partie intégrante de notre équipe enseignante et aura un rôle formateur auprès des enseignants de l'école.

Elle accompagnera la mise en place de notre projet : Arts plastiques et visuels en CE1,  
Littérature anglaise et saynètes en CE2,  
EPS en CM1  
Sciences en CM2.  
Théâtre et Saynète en CLIS

Ces enseignements, en plus de l'horaire dévolu classiquement à l'apprentissage de l'anglais, permettent de parler en situation avec un réinvestissement de vocabulaire et des structures syntaxiques. L'expertise de l'assistante langue nous permet d'être exigeants et précis.

**Nous remercions l'Inspection de Lille 1 Centre, la DSDEN et le Rectorat de nous avoir permis d'avoir l'appui d'une assistante langues cette année.**

#### **2) Lors des Ateliers Pédagogiques Complémentaires**

Notre projet ne s'appuie pas uniquement sur cette assistante. Tous les vendredis midis, nous proposons aux élèves des APC autour de l'anglais :

- la création de films d'animation avec Mme Bouterfas et M Quilleriet
- un Ciné Club (anglais/français) avec Mme Lecauchois et Mme Steunou
- un atelier Web Radio avec Mme Koprowski et M Chalaud

Ce sont encore de multiples occasions de parler anglais dans des situations originales.

Les enseignants précisent que des retours sur ces ateliers auront lieu lors des Portes Ouvertes et/ou sur notre site internet d'école.

Les ateliers pédagogiques complémentaires sont aussi dirigés cette année à destination des élèves de cycle 2 en difficulté. 3 groupes de soutien de 4 enfants sont pris en charge par Mme Lurot, Mme Denoeud et M Boulard. En effet, les cohortes de cycle 2 (CP et CE1) nous posent souci au niveau pédagogique. Les résultats des évaluations CP de début d'année ne sont pas très bons et certains élèves de CE1 sont encore très fragiles.

### 3) La chorale en anglais

Nous proposons aussi à chaque élève d'aborder l'apprentissage de l'anglais par le chant. Nous essayons, grâce à la présence de Marie-Pierre Labro, de monter une représentation autour des chansons de Mary Poppins. C'est un projet très ambitieux. Chaque classe de cycle 3 bénéficie d'une intervention d'un semestre. **Nous remercions le Plan Musique de la Ville de Lille pour l'attribution d'un musicien intervenant. Nous regrettons que les élèves de cycle 2 n'aient pas été retenus lors des appels à projet pour cette année.** Afin de faire vivre notre projet d'école, les enseignants vont donc s'organiser avec Ingrid Descamps (conseillère pédagogique musique) afin de mettre en place une chorale à partir de janvier 2016. Les compétences de Mme Denoeud seront aussi bien utilisées pour la gestion de la chorale.

### 4) Le voyage en Angleterre pour les CM2

Les élèves de CM2 de Mme Koprowski et M Chalaud devraient, cette année encore bénéficier d'une journée en Angleterre. Cette année, nous réfléchissons sur un déplacement en train pour aller à Londres. Le coût sera plus élevé que l'année dernière. L'objectif reste la gratuité pour tous les élèves. Une discussion s'engage autour du financement :

- Mme Delbey rappelle les demandes de subvention auprès de mairie de quartier
  - Mme Sandt nous incite à faire une demande auprès des DDEN à destination des élèves dont la famille serait en situation financière difficile
  - Nous allons déposer notre projet pour demande de subvention à l'OCCE
  - Nous allons solliciter les réserves parlementaires (député et sénateur)
  - Nous allons continuer les actions coopératives : kermesse, ventes de T-Shirt, vente de gâteaux...
- (la kermesse de rentrée du 3 octobre a permis de récolter 696 euros de bénéfice, **nous remercions à nouveau Stéphanie Lefelle pour cette belle réussite**)

### 5) le Néerlandais

A la demande de l'Education Nationale et dans un souci de continuité/cohérence avec le collège Franklin, les élèves de CM1 et CM2 de l'école bénéficient d'une initiation en néerlandais 30mn par semaine.

### 6) Le plurilinguisme lors des NAP

Quelques modules « plurilinguisme » seront proposés aux élèves pendant les NAP ( nombre de modules et langues étudiées à confirmer)

#### B) les autres axes prioritaires :

M Marquet présente rapidement les autres axes du projet d'école.

- **les sciences les mathématiques et les TUIC** : mise en place du cahier d'expériences, du cahier de géométrie, participation à la semaine des mathématiques et Calculatrice, site WEB
- **la maîtrise de la langue** (grammaire, conjugaison et l'orthographe) : porte-vues, lire pour les autres, salon de lecture, créations littéraires et audiovisuelles...
- **l'ouverture culturelle et le vivre ensemble** : sorties culturelles, élection de délégués, conseil des délégués et lien avec le CME, actions de solidarité (cross du P'tit Quinquin...), accueil des parents, participation active des parents, accueil de tous les publics ( handicap, allophone ...), fort taux d'inclusion des élèves notifiés à la MDPH, recherches documentaires et exposés

M Marquet annonce la création d'un groupe de réflexion, sur la base du volontariat. Ce groupe sera chargé de réfléchir sur la thématique « **Une école bienveillante pour tous et exigeante pour chacun** ». Mobilisée depuis plusieurs années sur cette thématique, l'école Boufflers a déjà une grosse base de réflexion. L'aboutissement sera la rédaction d'une charte.

## LA NATATION A L'ECOLE

La problématique « Natation à l'école » revient de plus en plus souvent à l'ordre du jour de nos conseils d'école car les dispositifs changent chaque année.

Si le Conseil d'école salue la « politique éducative et sportive volontairement ambitieuse et destinée à concourir à l'équité des apprentissages », il ne comprend pas les choix opérés cette année : natation pour les CM1/CM2 et CP.

Le conseil d'école note avec intérêt que la municipalité s'appuie sur un arrêté datant du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire du « savoir-nager ». Son acquisition est un objectif des classes de CM1 et CM2 ou sixième.

Mais le conseil d'école note aussi qu'il est écrit dans ce même arrêté : « **Il (le savoir-nager) ne doit pas être confondu avec les activités de natation fixées par les programmes d'enseignement.** » Le conseil d'école relit alors les programmes d'EPS du cycle 2 (progressions pour le cycle 2 disponibles sur le site Eduscol) et s'aperçoit que 2 pages sur 10 (soit environ 20% du programme d'EPS) sont destinées à la natation et aux activités aquatiques et nautiques. Le conseil d'école décide donc d'émettre un avis sur cette question :

**Le conseil d'école déplore le choix des services de la Ville de Lille de ne pas permettre l'apprentissage de la natation chaque année pour tous les élèves comme le stipule les programmes de l'Education Nationale. Dans un souci de continuité pédagogique, le conseil d'école souhaite que les élèves de CE1 et CE2 bénéficient de 12 séances annuelles de natation au même titre que les élèves de CP, CM1 et CM2.**

Les représentants de parents d'élèves souhaitent :

- mobiliser le Conseil Municipal d'Enfants
- mobiliser le Conseil des délégués de l'école
- rédiger une pétition

Les représentants de parents d'élèves regrettent l'absence des représentants municipaux.

## Le PPMS

En cas de risques majeurs (risques chimiques, gaz, nucléaires...) un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été rédigé pour les écoles Boufflers et Wicar. En voici les grandes lignes :

- Confinement au 1er étage (tous les élèves) / 2 classes par salle
- Cellule de crise : bureaux de direction
- Packs d'eau entreposés dans le local technique
- Postes de radio (France Bleu 94,7)
- Annuaire d'urgence

Depuis deux ans, nous n'avons toujours pas trouvé de solution gratuite pour alerter les parents par SMS en cas de confinement. Aucun exercice pratique n'a encore été réalisé.

Néanmoins, un exercice « évacuation incendie » a été réalisé. Il est à refaire afin d'affiner les bons gestes et bonnes attitudes de chacun.

## L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

M Nolevaux avait été clair sur ce point lors du dernier Conseil d'Ecole : l'organisation de la semaine scolaire restera la même durant 3 ans.

Les parents d'élèves constatent que leurs enfants sont fatigués car les journées sont aussi longues qu'avant et que la semaine comporte une demi-journée supplémentaire.

Durant les discussions, il ressort :

- une organisation scolaire inadaptée aux élèves et aux apprentissages (heure de classe avant les NAP)
- une fuite de certaines familles vers le privé
- une dégradation de la qualité des relations familiales (temps, écoute, repos ...)
- un plus fort absentéisme le samedi matin comparativement aux autres jours de la semaine

Le conseil d'école décide donc, conformément à ses prérogatives, de refaire une proposition d'organisation de la semaine scolaire. Le conseil d'école insiste sur la nécessité d'étudier sa proposition et regrette l'absence des représentants municipaux.

**Le Conseil d'École de l'école Boufflers (Lille) fait la proposition suivante d'organisation de la semaine scolaire. Elle prend en compte plusieurs remarques évoquées lors des conseils précédents comme l'allongement de la matinée de classe, la suppression de l'heure de classe avant les NAP et le maintien d'une pause méridienne de 2 heures.**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h-8h30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE	
8h30-12h00	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE 11H45
12h00-14h00	CANTINE	CANTINE		CANTINE	CANTINE	
14h00-16h15	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	Nouvelles Activités Pédagogiques 14h00-16h15	
16h15-18h30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE	

## L'ESPACE EDUCATIF / LES NAP / LA PAUSE MERIDIENNE

M Renault présente son équipe, les projets de l'année et l'organisation des NAP.

Un point précis est abordé par les représentants de parents d'élèves : le manque de continuité pour les classes bénéficiant d'un module « Sport ». Ceci s'explique car les agents municipaux des services des sports sont en grève pour plusieurs semaines. Ils peuvent se porter grévistes 10mn avant la prise en charge du groupe d'enfants. M Renault doit donc gérer chaque vendredi l'absence d'animateurs thématiques sport. Les parents d'élèves souhaiteraient des informations claires et régulières afin de savoir exactement ce que font les enfants sur les NAP.

De plus, dans certaines écoles, il y a des opérations « portes ouvertes » pendant lesquelles les parents peuvent assister aux NAP. Les parents souhaiteraient que cela se passe de même à l'école Boufflers.

M Marquet propose à nouveau de mettre à disposition sur le site internet de l'école, un espace dédié aux NAP afin de faciliter l'information aux familles.

M Marquet salue la volonté municipale de mettre en place des Nouvelles Activités Pédagogiques de qualité ce qui n'est pas la réalité dans toutes les villes de France.

## LA PROBLEMATIQUE DU PARTAGE DES LOCAUX

Avec les temps périscolaires :

Les salles de classe sont de moins en moins utilisées.

C'est une bonne chose. Les activités ont lieu de plus en plus en dehors de l'école.

Pour le module robotique, la salle informatique est ouverte pendant les temps de NAP.

Avec le Denier des Ecoles Laïques

Suite au conseil d'école du 30 juin 2015, nous n'avons reçu aucune réponse concernant notre avis défavorable sur la venue des Classes Civiques, organisées par le Denier des Ecoles Laïques. M Nolevaux avait proposé que les classes civiques soient organisées une année sur deux soit à l'école Boufflers, soit à l'école Lalo. Une évaluation sur les nuisances devait être réalisée.

Monsieur Marquet a été prévenu par un courrier signé par le Denier des écoles laïques de la tenue de ces classes civiques dans nos locaux. Aucun service municipal n'a pris contact avec le directeur de l'école. Aucune convention n'a été proposée à la signature entre les différents partenaires.

Encore une fois, le programme proposé, la qualité des intervenants et la pertinence des « classes civiques » ne sont pas mises en cause. Ce sont les allers et venues, le bruit occasionné par les déplacements et la gestion des espaces communs (cour de récréation, toilettes, cantine, escaliers ...) qui posent problème. La gêne et les nuisances occasionnées sont réelles.

Le conseil d'école renouvelle son avis défavorable et attend une réponse claire et écrite de la part de la mairie.

**En référence à l'article L216-1 du code de l'éducation et depuis la cinquième année consécutive, le conseil d'école émet un avis défavorable à l'utilisation des locaux scolaires pendant les heures de classe par le Denier des Ecoles Laïques pour y organiser les classes civiques. Le conseil d'école montre donc son désaccord à la tenue de classes civiques à l'école Boufflers.**

## Restaurant scolaire

Aucun représentant du service « restauration scolaire » n'étant présent, ce point ne sera pas abordé. Selon, Laurent Renault, les travaux ne commenceront pas avant septembre 2016.

## Demandes et remerciements

### Remerciements

Le Conseil d'Ecole remercie la municipalité pour :

- les tickets de métro pour les sorties pédagogiques
- l'ordinateur portable et le vidéoprojecteur (à venir)

### Demandes de travaux

Système anti-pigeons à l'entrée de l'école (les travaux réalisés l'année dernière n'ont rien réglé)

Nouveaux abattants dans tous les toilettes de l'école

Rénovation des toilettes côté Kennedy (1er et 2ème étage)

Garages à vélo

Destruction de la clôture verte dans la cour de récréation et remplacement des jardins inutiles par des bancs et pots de fleurs

Rénovation de la balustrade en bois de la cour de récréation

Construction de locaux de stockage dans chaque couloir

Peintures dans les classes de CE1 Boulard et CM1/CM2 Koprowski.

**Le conseil d'école prend fin à 21h15**

**M Marquet lève la séance en montrant un T-Shirt avec un logo de l'école Boufflers. Les T-Shirts seront vendus 7,50 euros afin de financer en partie le voyage en Angleterre des élèves de CM2.**

annexes au compte-rendu : 1) règlement intérieur  
2) projet d'école